RCS : CLERMONT FERRAND
Code greffe : 6303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1995 B 00459
Numéro SIREN : 402 825 905
Nom ou dénomination : AGECOMA

Ce dépôt a été enregistré le 13/02/2020 sous le numéro de dépôt 1012

Greffe du tribunal de commerce de Clermont-Ferrand

Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 13/02/2020

Numéro de dépôt : 2020/1012

Déposant :

Nom/dénomination : AGECOMA

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 402 825 905

N° gestion : 1995 B 00459

Copie certifiée conforme
G / 21/03/2020 08:25:20
N° de dépôt - 2020/1012 / 402825905

(1) **BILAN - ACTIF** DGFiP N° 2050 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL AGECOMA — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 4 rue Louis Rosier 63000 CLERMONT FERRAND — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 0 2 8 2 5 9 0 5 0 0 0 3 5 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 30/09/2019

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	5 639	AG 3 476	2 162
	Fonds commercial (1)	AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	304 466	AU 147 250	157 216
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU		CV	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières*	BH	31 200	BI	31 200
	TOTAL (II)	BJ	341 305	BK 150 726	190 578
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	801 638	BY	801 638
	Autres créances (3)	BZ	118 711	CA	118 711
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	933 074	CG	933 074
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	1 374	CI	1 374
	TOTAL (III)	CJ	1 854 798	CK	1 854 798
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 196 104	1A 150 726	2 045 377

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Copie certifiée conforme
G / 06/03/2020 11:39:25
N° de dépôt - 2020/1012 / 402825905

Copie certifiée conforme
G / 21/03/2020 08:25:20
N° de dépôt - 2020/1012 / 402825905

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFIP N° 2051 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL AGECOMA — Néant ☐ *

				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 100 000)		DA	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC	
	Réserve légale (3)		DD	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG	6 401
	Report à nouveau		DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	609 211
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	
	TOTAL (I)		DL	725 612
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
	Avances conditionnées		DN	
	TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	
	TOTAL (III)		DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	90 773
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	6 039
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	23 796
	Dettes fiscales et sociales		DY	273 306
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
	Autres dettes		EA	609
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	925 238
	TOTAL (IV)		EC	1 319 764
	Ecarts de conversion passif* (V)		ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	2 045 377
RENVOIS (1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
	Dont Ecart de réévaluation libre		1D	
	Dont Réserve de réévaluation (1976)		1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 255 448
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	131

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Copie certifiée conforme
G / 06/03/2020 11:39:25
N° de dépôt - 2020/1012 / 402825905

Copie certifiée conforme
G / 21/03/2020 08:25:20
N° de dépôt - 2020/1012 / 402825905

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 7 233 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2018 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Copie certifiée conforme
G / 06/03/2020 11:39:25
N° de dépôt - 2020/1012 / 402825905

Copie certifiée conforme
G / 21/03/2020 08:25:20
N° de dépôt - 2020/1012 / 402825905

Exercice : 30/09/2016

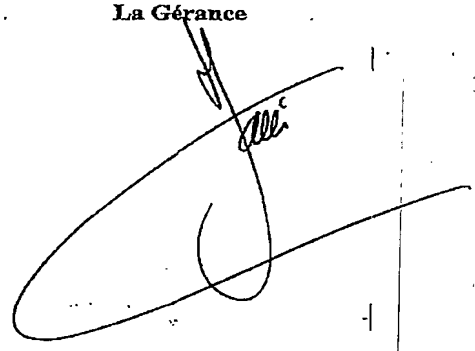
- Dividende global distribué : 505 000,00 €

soit, par titre : 202,00 €

- Montant global non éligible à l'abattement de 40% : 505 000,00 €

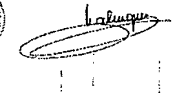
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Copie certifiée conforme
La Gérance



Copie certifiée conforme
G / 06/03/2020 11:39:25
N° de dépôt - 2020/1012 / 402825905





Copie certifiée conforme
G / 21/03/2020 08:25:20
N° de dépôt - 2020/1012 / 402825905





AGECOMA

Société À Responsabilité Limitée au capital de 100 000,00 €
Siège social : 4 RUE LOUIS ROSIER LA PARDIEU
63000 CLERMONT-FERRAND
402 825 905 RCS CLERMONT FERRAND

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS VISEES PAR L'ARTICLE L.223-19 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2019

Chers associés,

En application des dispositions de l'article L.223-19 du Code de commerce, nous portons ci-après à votre connaissance les opérations ou conventions visées audit article, entre la société et les personnes suivantes, conclues au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2019 ou conclues antérieurement et dont les effets se sont poursuivis pendant l'exercice.

- **Concernant la société NOVAFI, associée** :

Conditions d'exécution de conventions conclues antérieurement, dont les effets se sont poursuivis :

- prestations administratives et financières entre la société NOVAFI et notre société. Pour cet exercice ces prestations s'élèvent à 177.230 euros HT.
- suivant convention de trésorerie en date du 30 janvier 2010, la société NOVAFI a rémunéré l'avance de trésorerie que notre société lui a consentie. Pour cet exercice, la rémunération s'élève à 1 632 euros.
- signature d'une convention d'intégration fiscale avec notre société mère, la société NOVAFI, à compter du 1er octobre 2013.

- **Concernant Monsieur Eric PARISET, gérant associé** :

Conditions d'exécution de convention conclue antérieurement, dont les effets se sont poursuivis :

- location à la SCI 4 LR des locaux sis à CLERMONT FERRAND, 4 rue Louis Rosier moyennant un loyer de 96 000 euros et prise en charge par la société de la taxe foncière pour 22 875 euros.

Nous espérons que vous voudrez bien donner votre approbation aux conventions ci-dessus énoncées.

La gérance

Copie certifiée conforme
G / 06/03/2020 11:39:25
N° de dépôt - 2020/1012 / 402825905

Copie certifiée conforme
G / 21/03/2020 08:25:20
N° de dépôt - 2020/1012 / 402825905

AGECOMA

Société À Responsabilité Limitée au capital de 100 000,00 €
Siège social : 4 RUE LOUIS ROSIER LA PARDIEU
63000 CLERMONT-FERRAND
402 825 905 RCS CLERMONT FERRAND

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 15 NOVEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quinze novembre, à dix-huit heures, les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation de la gérance.
Sont présents ou représentés :

- la société NECAM, représentée par Monsieur Aurélien HEUX
 propriétaire de 125 parts
- la société NOVAFI, représentée par Monsieur Eric PARISET
 propriétaire de 2 375 parts

soit un total de 2 500 parts
sur les deux mille cinq-cents (2 500) parts composant le capital social.
Monsieur Eric PARISET, représentant la société NOVAFI, société possédant ou représentant le plus grand nombre de parts, préside la séance.
Il constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.
Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30 septembre 2019,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

IL déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.
Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2019,
- Quitus à la gérance,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance sur les conventions et ouvre la discussion.
Personne ne demandant la parole, elle met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Copie certifiée conforme
G / 06/03/2020 11:39:25
N° de dépôt - 2020/1012 / 402825905

Copie certifiée conforme
G / 21/03/2020 08:25:20
N° de dépôt - 2020/1012 / 402825905

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 30 septembre 2019, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2019, s'élevant à 609 211,32 €, de la manière suivante :

- Une somme de	607 500.00 €
à titre de dividende, soit par part,	
un montant de 243.00 €	
- et le solde, soit	1 711.32 €
au compte "Autres réserves".	

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 243,00 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 juin 2020.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 30/09/2018	
- Dividende global distribué :.....	590 000,00 €
soit, par titre :	236,00 €
Montant global non éligible à l'abattement de 40% :	590 000,00 €
Exercice : 30/09/2017	
- Dividende global distribué :.....	550 000,00 €

Copie certifiée conforme
G / 06/03/2020 11:39:25
N° de dépôt - 2020/1012 / 402825905

Copie certifiée conforme
G / 21/03/2020 08:25:20
N° de dépôt - 2020/1012 / 402825905

soit, par titre :	220,00 €
- Montant global non éligible à l'abattement de 40% :	550 000,00 €

Exercice : 30/09/2016

- Dividende global distribué :	505 000,00 €
soit, par titre :	202,00 €
- Montant global non éligible à l'abattement de 40% :	505 000,00 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues, entre la société NOVAFI et la société telles qu'elles résultent du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés votants, Monsieur Eric PARISET, représentant légal de la société NOVAFI s'étant abstenu et ses titres n'ayant pas été pris en compte dans le calcul de la majorité.

CINQUIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues, entre Monsieur Eric PARISET et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président de séance et les associés.

Eric PARISET

NECAM
Représentée par Aurélien HEUX

NOVAFI
Représentée par Eric PARISET

Copie certifiée conforme
G / 06/03/2020 11:39:25
N° de dépôt - 2020/1012 / 402825905

Copie certifiée conforme
G / 21/03/2020 08:25:20
N° de dépôt - 2020/1012 / 402825905

AGECOMA

Société À Responsabilité Limitée au capital de 100.000,00 €
Siège social : 4 RUE LOUIS ROSIER LA PARDIEU
63000 CLERMONT-FERRAND
402 825 905 RCS CLERMONT FERRAND

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT ADOPTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 NOVEMBRE 2019

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2019, s'élevant à 609 211,32 €, de la manière suivante :

- Une somme de	607 500.00 €
à titre de dividende, soit par part,	
un montant de 243.00 €	
- et le solde, soit	1 711.32 €
au compte "Autres réserves".	

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 243,00 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 juin 2020.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 30/09/2018	
- Dividende global distribué :	590 000,00 €
soit, par titre :	236,00 €
Montant global non éligible à l'abattement de 40% :	590 000,00 €
Exercice : 30/09/2017	
- Dividende global distribué :	550 000,00 €
soit, par titre :	220,00 €
- Montant global non éligible à l'abattement de 40% :	550 000,00 €

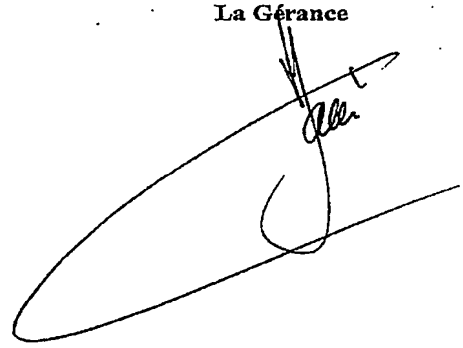
Copie certifiée conforme
G / 06/03/2020 11:39:25
N° de dépôt - 2020/1012 / 402825905

Copie certifiée conforme
G / 21/03/2020 08:25:20
N° de dépôt - 2020/1012 / 402825905

Exercice : 30/09/2016

- Dividende global distribué :	505 000,00 €
soit, par titre :	202,00 €
- Montant global non éligible à l'abattement de 40% :	505 000,00 €

Copie certifiée conforme
La Gérance



Copie certifiée conforme
G / 06/03/2020 11:39:25
N° de dépôt - 2020/1012 / 402825905



Copie certifiée conforme
G / 21/03/2020 08:25:20
N° de dépôt - 2020/1012 / 402825905



AGECOMA

Société À Responsabilité Limitée au capital de 100 000,00 €
Siège social : 4 RUE LOUIS ROSIER LA PARDIEU
63000 CLERMONT-FERRAND
402 825 905 RCS CLERMONT FERRAND

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT SOUMISE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 NOVEMBRE 2019

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2019, s'élevant à 609 211,32 €, de la manière suivante :

- Une somme de	607 500.00 €
à titre de dividende, soit par part,	
un montant de 243.00 €	
- et le solde, soit	1 711.32 €
au compte "Autres réserves".	

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 243,00 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 juin 2020.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 30/09/2018	
- Dividende global distribué :	590 000,00 €
soit, par titre :	236,00 €
Montant global non éligible à l'abattement de 40% :	590 000,00 €
Exercice : 30/09/2017	
- Dividende global distribué :	550 000,00 €
soit, par titre :	220,00 €
- Montant global non éligible à l'abattement de 40% :	550 000,00 €

Copie certifiée conforme
G / 06/03/2020 11:39:25
N° de dépôt - 2020/1012 / 402825905

Copie certifiée conforme
G / 21/03/2020 08:25:20
N° de dépôt - 2020/1012 / 402825905

AGECOMA

Société À Responsabilité Limitée au capital de 100 000,00 €
Siège social : 4 RUE LOUIS ROSIER LA PARDIEU
63000 CLERMONT-FERRAND
402 825 905 RCS CLERMONT-FERRAND

Comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2019

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

-Déclaration de confidentialité des comptes annuels

- Bilan, compte de résultat, annexes

- Texte de la résolution d'affectation de résultat soumise à l'assemblée générale

- Texte de la résolution d'affectation de résultat adoptée par l'assemblée générale

Copie certifiée conforme
La gérance
Eric PARISET

Copie certifiée conforme
G / 06/03/2020 11:39:25
N° de dépôt - 2020/1012 / 402825905

Pour copie certifiée conforme délivrée le 21/03/2020

Copie certifiée conforme
G / 21/03/2020 08:25:20
N° de dépôt - 2020/1012 / 402825905